
Cahier des clauses particulières

Déclinée en trois axes, la politique culturelle à Créteil vise à agir pour les publics en reconnaissant la diversité des pratiques culturelles et en valorisant le patrimoine cristolien, à favoriser la présence de l'art et des artistes dans la ville et enfin, à accompagner les acteurs culturels et socio-culturels et développer la coopération entre eux. Trois ambitions fortes qui mettent les habitants et les artistes au cœur de la vie culturelle de la ville.

Dans cette perspective, la Ville de Créteil met en place une démarche globale d'accompagnement culturel, artistique et patrimonial du projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly qui transforme le paysage de ce quartier emblématique et la vie de ses habitants.

Pour suivre les diverses mutations urbaines, la Ville souhaite rythmer culturellement et artistiquement les étapes marquantes de la rénovation.

I. Contexte de la résidence : un quartier emblématique de la ville en pleine transformation

• Histoire

Construit entre 1957 et 1968, le Mont-Mesly est le premier quartier réalisé à Créteil après la Seconde Guerre mondiale. Avant même de devenir la préfecture du Val-de-Marne et d'être largement modifié par les aménagements du Nouveau Créteil, le village du bord de Marne change d'échelle. Pour répondre à la crise du logement en région parisienne, l'Etat par Caisse des Dépôts et Consignations transforme des terres maraîchères en un quartier moderne.

Le grand ensemble a été réalisé sur le relief naturel de la colline du Mesly située au Sud-Est de la ville. En 1870 déjà, les Prussiens ne s'y trompèrent pas en y voyant un lieu privilégié pour s'installer et utiliser la colline comme un point d'observation pour le siège de la capitale.

Moins d'un siècle plus tard, Charles-Gustave Stoskopf réalise cette opération en s'inspirant des principes de l'architecture moderne issus de la Charte d'Athènes. Le maître d'œuvre a tenté de trouver un compromis entre les contraintes de la construction industrielle et la qualité architecturale en développant la ville en hauteur pour favoriser l'ensoleillement et dégager de vastes espaces verts.

Les 6000 logements commandés par l'Etat à l'architecte et urbaniste accueillent dans un premier temps les Parisiens qui profitent d'une meilleure qualité de vie, puis les rapatriés d'Algérie. Dès leur installation les premiers habitants ont profité des avantages du confort et de la fonctionnalité des espaces modernes : tailles adaptées aux configurations des familles et équipements publics prévus, aires de jeux, centre social, groupes scolaires et commerces. Développant la ville en hauteur, les immeubles placés en retrait de la rue laissent une large place aux espaces verts qui sont particulièrement appréciés des habitants. La nature y tient ainsi une place importante et représente environ 30% de la surface du quartier.

La partie Est du quartier s'organise ainsi autour d'un vaste espace monumental : la place de l'Abbaye pensée sur le modèle du forum antique. Véritable lieu de vie du quartier en partie

grâce à la présence de la bibliothèque puis médiathèque, la place est ornée de deux sculptures abstraites de Jean Karl Longuet répondant au vœu de l'artiste de créer un dialogue avec l'architecture et de construire la ville comme un musée à ciel ouvert.

Les premiers habitants qui travaillent pour une bonne partie à Paris souffrent de l'isolement du quartier qui n'est pas accessible par les transports publics, la ligne de métro ne desservant le quartier qu'à partir de 1974 et l'ouverture de la station Créteil-Préfecture.

- **Le plan de rénovation urbaine**

Le quartier du Mont-Mesly s'étend sur 86 hectares et comprend 7500 logements. Le Haut du Mont-Mesly, compte 1491 logements dont 1331 logements locatifs sociaux.

Malgré ses nombreux atouts, le grand ensemble du haut du Mont Mesly a été confronté progressivement à des difficultés sociales avec une population économiquement précaire, à l'absence de mixité sociale et à une dégradation de la qualité de vie.

Dès 1984, le quartier fait l'objet de plusieurs projets de rénovation avec une grande campagne de réhabilitation des immeubles d'habitation collective, puis entre 2000 et 2006 par le « Grand Projet de Ville ». De 2008 à 2012, suite de la décision d'ICADE Patrimoine filiale de la Caisse des dépôts de mettre en vente la totalité du parc de logements sociaux, La ville de Créteil décide d'acquérir la totalité du parc via les bailleurs Créteil Habitat SEMIC et Valophis Habitat. La totalité du parc de logements sociaux a ensuite été acquise, entre 2008 et 2012, par les bailleurs Créteil Habitat SEMIC et par le groupe Valophis Habitat. L'ambition pour créer un avenir durable du quartier a ainsi débuté par d'importants travaux de réhabilitation dont une opération de rénovation thermique de grande ampleur achevée en 2018. Certains immeubles trop vétustes, ne pouvant être réhabilités, ont été démolis.

Depuis 2012, le projet « Nouvel horizon pour le Mont-Mesly », inscrit au programme national de la rénovation urbaine est porté par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et la ville de Créteil. Il concerne la partie Nord-Est du grand ensemble sur une superficie d'environ 35 hectares.

En 2014, l'inauguration sur la place de l'abbaye de la médiathèque Nelson Mandela s'inscrit pleinement dans la rénovation complète du quartier en plaçant un établissement culturel structurant au cœur du quartier.

Objectifs de la rénovation

Le projet de renouvellement urbain du Haut du Mont-Mesly se décline en quatre grands axes :

- Favoriser la mixité sociale par la construction de nouveaux logements diversifiés permettra d'attirer une population nouvelle et de proposer aux habitants un parcours résidentiel ascendant dans un territoire aujourd'hui composé de près de 90 % de logements sociaux. Ce qui donne lieu à la destruction de sept bâtiments pour une nouvelle répartition urbaine en îlots et à la création de 1400 logements diversifiés en accession à la propriété et en locatif.
- Améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité de l'espace public, développer les mobilités douces, préserver la biodiversité et intensifier la présence de la nature. Le développement urbain a été pensé dans une démarche écologique et de transition énergétique par une densification maîtrisée et respectueuse de l'environnement urbain

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20240624-lmc118744-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

existant. Une attention particulière a été portée à la dimension paysagère du projet par la création d'une forêt urbaine, la rénovation et la création de parcs publics suivant les principes de la charte paysagère de l'agence Pena Paysages pour valoriser l'identité paysagère du quartier.

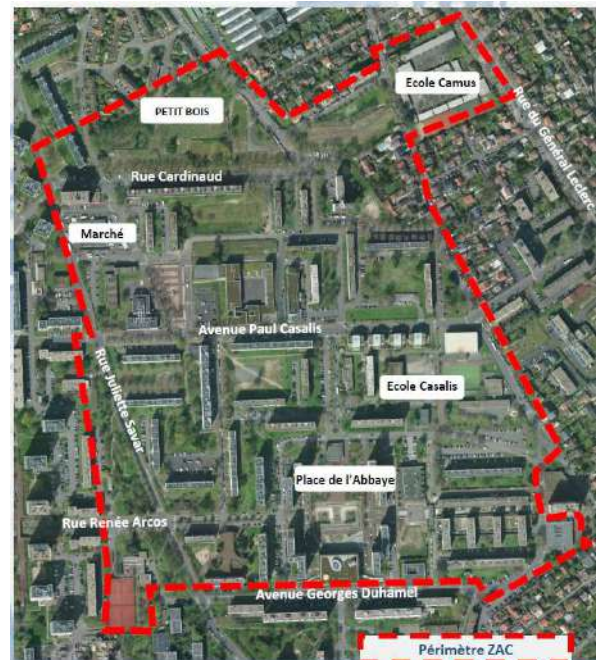
- Renforcer le rôle et la place des équipements publics de proximité vecteurs de cohésion sociale. Fédérer les équipements autour d'un projet social, éducatif et culturel ambitieux avec de nouveaux bâtiments, le carrefour éducatif, la maison des seniors, et un nouvel équipement socio culturel.
- Améliorer l'offre commerciale de proximité pour faciliter la vie quotidienne des habitants.

Plans de situation du quartier et de la ZAC

Le quartier du Haut Mont-Mesly dans Créteil.

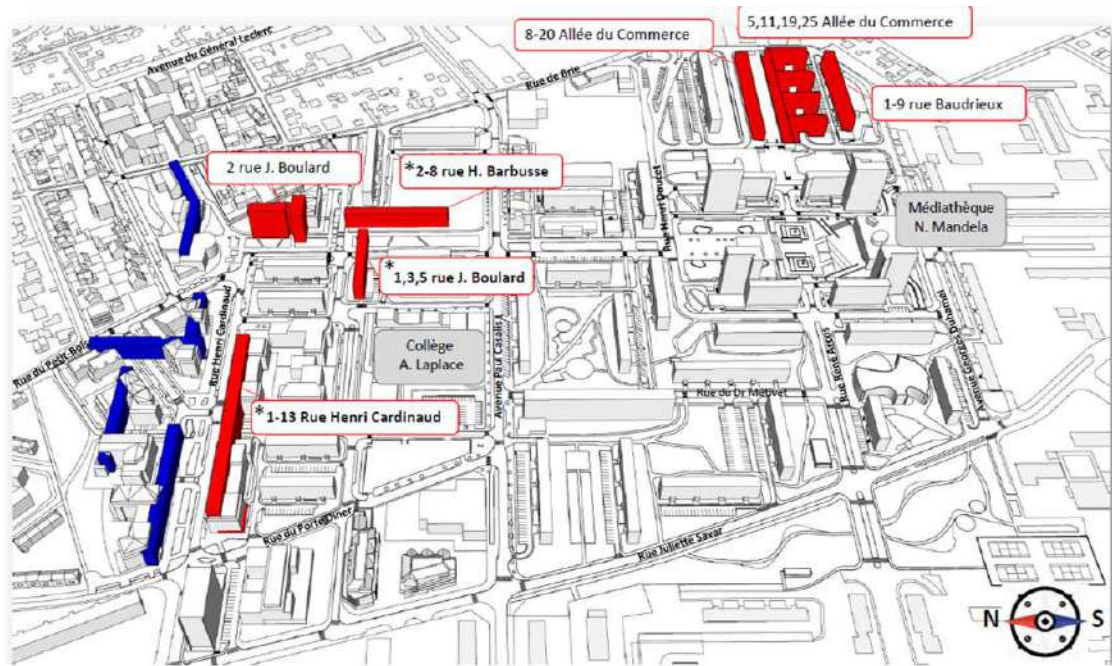


Vue aérienne de la ZAC

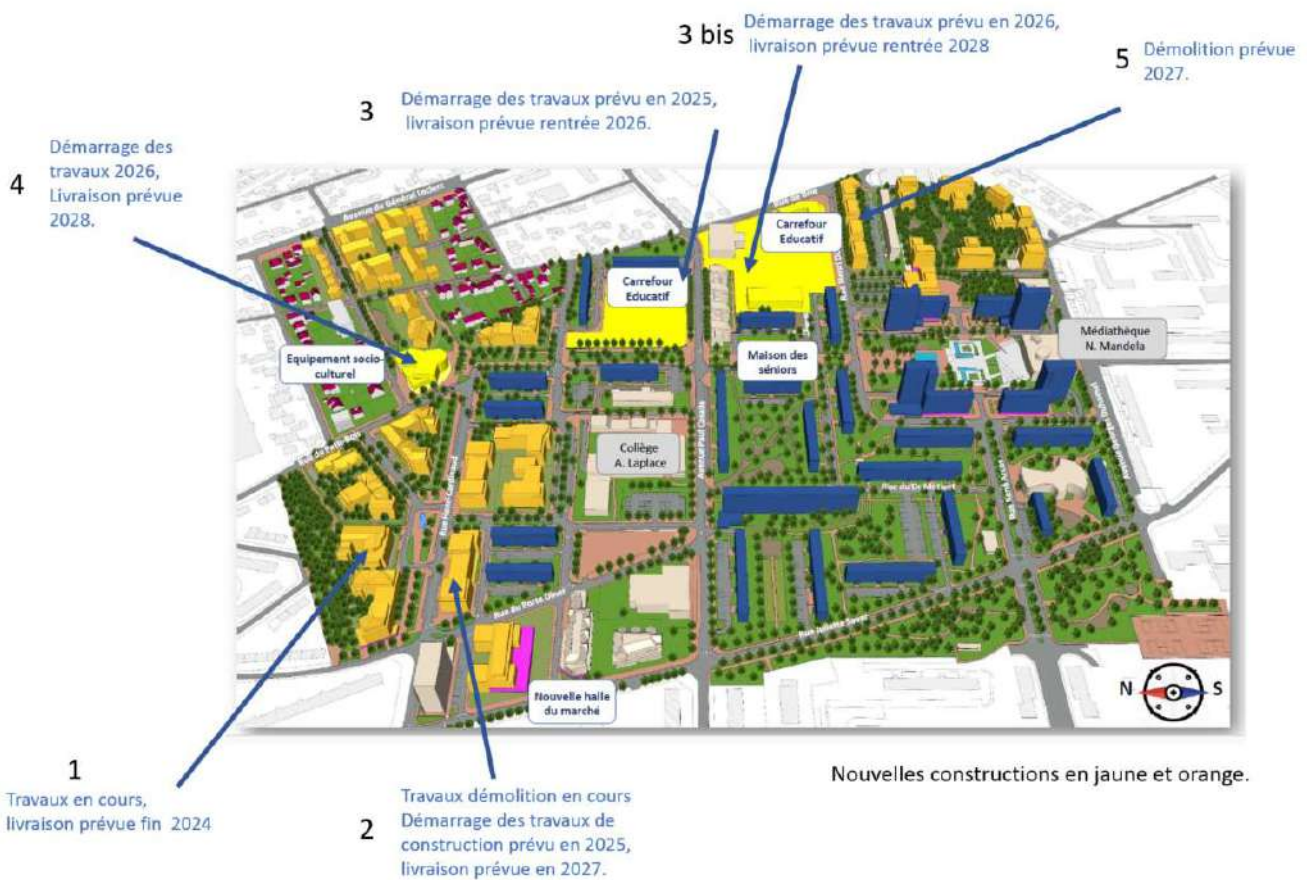


Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20240624-lmc118744-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Localisation des destructions et constructions du quartier



Localisation des destructions en rouge et bleu.



Nouvelles constructions en jaune et orange.

Informations statistiques sur le quartier (Juin 2022)

Ilots regroupés pour informations statistiques du Haut Mont-Mesly	Ilot Cardinaud	Ilot Casalis	Ilot Abbaye	Créteil
Population	1696	2012	3880	92 265
Moins de 20 ans	31 %	32,4%	29,3%	27,6%
20-39 ans	23,1%	27,3%	30,6%	29,4%
40-64 ans	30,1%	25,3%	27,9%	29,8%
65 ans ou plus	15,7%	15%	12,2%	13,2%
Personnes seules	32%	28,3%	24,8%	35,4%
Couples sans enfant	17,8%	10%	13,2%	16,7%
Couples avec enfants	25,3%	30,7%	36,4%	29,1%
Familles monoparentales	19,5%	26,1%	20,8%	15,4%
Chômeurs	17,4%	28%	4,8%	14,2%

Ilots regroupés pour informations statistiques du Haut Mont-Mesly	Ilots Cardinaud	Ilot Casalis	Ilot Abbaye
Population	1696	2012	3880
Revenu médian déclaré	1394	1008	1002
Ménages Fiscaux non imposés	52,2%	69,8%	67,4%
Taux de pauvreté	21,8%	34,7%	36,9%
Chômeurs			
Artisans, commerçants chefs d'entreprise	4,99 %	3,47%	6,71%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12,64%	3,96%	9,67%
Professions intermédiaires	24,49%	20,79%	22,31%
Employés	41,19%	49,01%	38,53%
Ouvriers	16,69%	22,77%	22,78%

II. Objectifs de la résidence

Alors qu'une partie de la vie du territoire entre dans le champ patrimonial et mémoriel, la Ville souhaite valoriser et transmettre l'histoire du quartier. Le lien entre mémoire, patrimoine et vivre-ensemble est au cœur du projet culturel de la Ville. Ce travail de mémoire fait partie intégrante du programme de renouvellement urbain et s'inscrit dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

La résidence aura pour objectifs de :

- Produire des œuvres artistiques originales et transitoires dans deux logements de l'allée du Commerce, avec la possibilité d'investir les coursives et les façades de l'allée du Commerce. Les œuvres créées sont vouées à être détruites en fonction de l'avancée du programme de rénovation.
- Produire, dans une démarche d'enquête, des archives réunissant et conservant les mémoires du quartier destinées à être conservées et mises à la disposition du public par la Ville.
- Produire un mémoire du protocole et de la méthodologie de création qui auront été utilisés pendant la résidence (notes de créations, plans, esquisses...)
- Réaliser des temps de médiation autour des œuvres créées.

Le protocole de la résidence se saisira des enjeux suivants :

- La thématique des œuvres créées doit être la mémoire du quartier et sa réinterprétation.
- Exprimer la diversité des mémoires : ancienneté de l'installation dans le quartier, croisement intergénérationnel, parcours individuel et familial.
- Permettre aux habitants et habitantes d'être acteurs des créations dans une démarche participative.
- Développer des liens et impliquer les acteurs du quartier (associations, équipements, groupes scolaires...)
- Investir la maison du projet pour les temps de rencontres et d'ateliers avec les habitants.

III. Déroulement

Candidats

Cet appel à candidature s'adresse à un collectif pluridisciplinaire mêlant une approche artistique et sensible associée à une méthode de sciences humaines et sociales et/ou d'enquête journalistique.

- L'approche artistique est conçue de manière large : elle désigne toutes les formes et tous les dispositifs qui contribuent à la création à partir du territoire dans ses dimensions historiques, mémorielles et patrimoniales. L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques sont éligibles (installations, théâtre, danse, musique, arts de la rue, arts plastiques, arts visuels, arts numériques, architecture, design...).
- Il est attendu pour la démarche d'enquête d'avoir un protocole précis inspiré des domaines des sciences humaines et sociales dans un dispositif de science participative.

Le collectif peut lui-même rassembler des individus et/ou des collectifs d'ores et déjà constitués.

Structures pouvant être associées à la démarche

L'équipe retenue pourra associer et s'appuyer entre autres sur la Médiathèque Nelson Mandela et les équipements socio culturels situés dans le quartier : la Maison de la Solidarité (MDS) et la MJC Mont-Mesly.

Elle pourra également associer les groupes scolaires Paul Casalis, Albert Camus, collège Amédée Laplace, Marcel Maurice Savignat, et les accueils de loisirs.

Lieux d'interventions

- L'équipe sera basée à la maison du projet lieu de création sans hébergement ni restauration.
- Lieu de collecte et d'enquête : tout le quartier du Haut du Mont Mesly.
- Lieu de restitution des créations : les logements de l'allée du Commerce avec possibilité d'investir les coursives, les façades de l'allée du Commerce, l'allée du Commerce et tout autre espace.

Publics visés

- Public co créateur des œuvres : tout public.
- Public participant à la collecte mémorielle : représentatif des diversités du quartier (âges, genres, origines, années d'installation...)
- Publics touchés par les médiations : scolaires et tout public lors des temps forts.

Calendrier prévisionnel

- Résidence de douze mois.
- Début de la résidence : première semaine de janvier 2025
- Janvier à avril : appropriation et début de la collecte mémorielle.
- Temps d'intervention artistique (par exemple sous forme d'atelier) : Antirouille, Journées Européennes du Patrimoine, temps sur un chantier à déterminer.
- Temps d'inauguration de la création à déterminer, et temps de clôture.

Temps de médiation à prévoir pour le public scolaire entre mai et juin ainsi qu'au second semestre 2025.

Moyens mis à disposition

Le montant de l'enveloppe de cette opération est de 34 000 euros TTC. Elle est répartie entre les candidats en charge de la partie artistique à hauteur de 22 667 euros TTC et les candidats en charge de la partie collecte mémorielle à hauteur de 11 333 euros TTC.

Elle comprend l'ensemble des coûts liés à la conception, à la réalisation et à la médiation du projet :

- La rémunération de l'équipe, artistes enquêteurs et techniciens éventuels.

Accusé de réception en préfecture 094-219400280-20240624-lmc118744-DE Date de télétransmission : 25/06/2024 Date de réception préfecture : 25/06/2024
--

- Les frais d'hébergement et de restauration le cas échéant.
- La livraison et l'installation de matériel éventuel
- Le coût des restitutions (spectacles, projections expositions ...), des ateliers et de tout événement proposés au sein du projet.
- Les droits de diffusion et la cession des droits patrimoniaux à des fins de communication pour la Ville de Créteil et Créteil habitat, l'établissement public Grand Paris Sud Est Avenir GPSEA.

L'équipe retenue devra également être vigilante au respect lié au droit à l'image et aux droits d'auteurs des personnes participantes et fournir tout élément permettant d'en justifier.

Une convention détaillant les conditions et modalités de versement du financement sera signé entre la ville, l'aménageur de la ZAC et l'équipe retenue.

Le projet conçu devra également apporter toutes garanties en termes de sécurité du public, des personnels et des installations, l'équipe retenue devra également s'assurer du respect des réglementations en termes de sécurité.

L'équipe sera suivie à la direction de la Culture par la chargée de la valorisation du patrimoine.

D'éventuelles subventions supplémentaires pourront compléter ce budget.

Forme du dossier

Les candidats devront constituer un dossier de candidature présentant les renseignements suivants sur le collectif :

- Une note faisant état de l'expérience du collectif en attirant l'attention sur une expérience similaire.
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres ou de travaux représentatifs de la démarche de la compagnie ou de l'artiste.
- Un planning des engagements éventuels des membres du collectif sur la période 2025.

Une note d'intention devra également être fournie en détaillant les pratiques artistiques privilégiées pour cette candidature et les méthodes de collectes mémorielles envisagées, et en mettant en évidence les articulations envisagées entre l'enquête et l'œuvre. Dans ce sens, les modalités de mise en œuvre du projet et de travail conjoint entre artistes et chercheurs/journalistes devront apparaître clairement.

L'équipe devra expliciter le lien entre arts et mémoires dans le projet, et les formes de médiation qui peuvent être proposées.

Critères de sélection

Les dossiers seront analysés au travers des critères suivants :

- Originalité de la proposition et cohérence avec le parcours artistique : 15 %
- Pertinence de la proposition d'un point de vue de la mémoire et du patrimoine : 25%
- Propositions et méthode de collecte de témoignage : 15 %
- Equilibre entre les volets artistiques et de mémoire : 20 %

- Propositions d'actions culturelles en direction des publics en relation avec le projet : 25 %.

Une première sélection sera faite sur dossier après attribution d'une note à chacun des candidats. La validation définitive interviendra à l'issue d'une présentation orale des projets présélectionnés, lors d'une rencontre avec le jury, constitué à cette occasion. Les trois premières équipes seront auditionnées à Créteil pendant 45 minutes comprenant 15 minutes de présentation et 30 minutes de questions. L'équipe lauréate de la résidence aura obtenu la note minimale de 10/20.

Calendrier de sélection

- 28 juin 2024 : lancement de l'appel à candidatures
- 4 octobre 2024 à minuit : date limite de dépôt des dossiers
- 15 octobre 2024 : jury en interne : présélection
- 16 octobre 2024 : réponse aux candidats
- 5 novembre 2024 : auditions
- 9 novembre 2024 : réponse aux sélectionnés
- 1^{er} janvier 2025 : début de la résidence.

Composition du jury

- La maire adjointe en charge de la Culture
- La directrice de la Culture
- La chargée de valorisation du patrimoine, direction de la Culture
- La ou les chargées de mission référent des disciplines des candidats, Direction de la Culture
- La cheffe de projets de rénovation urbaine, direction de l'Urbanisme et du Développement
- La directrice ou la directrice adjointe des médiathèques de Créteil
- Le directeur de la Maison de la Solidarité
- La directrice de la Communication, de la Qualité et des Relations Extérieures de Créteil habitat.

Informations pratiques

Dossier à envoyer électroniquement à patrimoine.culturel@ville-creteil.fr

Pour plus d'informations contacter Colombine Cassan au 01 58 43 38 15